



UNE POLITIQUE DE FOOTBALL À LA FRANÇAISE

15 PROPOSITIONS POUR TRANSFORMER L'USINE DU MONDE EN CAPITALE DU FOOTBALL MONDIAL

Par Clément Perrin, Directeur des Études du Millénaire



AVANT-PROPOS

Pays double champion du monde, finaliste de la dernière Coupe du monde et désormais porté par un PSG vainqueur de la Ligue des champions, la France s'impose comme l'une des grandes puissances du football contemporain. Ce palmarès place le football français au centre de l'attention mondiale et confirme la qualité exceptionnelle de sa formation comme de ses meilleurs clubs. Son dernier parcours à la Coupe du monde 2026 a illustré cet éclat, tout en présentant des fragilités.

Alors que Zinedine Zidane sera le prochain sélectionneur de l'Équipe de France, le nouveau sélectionneur disposera d'un socle de joueurs figurant parmi les meilleurs du monde. Pour autant, ce socle contraste avec la fragilité structurelle du modèle domestique : la France est la première nation formatrice du monde : **3,98 milliards d'euros de recettes de transferts sur dix ans**¹, premier rang mondial, devant le Brésil, l'Espagne et le Portugal, mais son championnat professionnel ne perçoit que **500 millions d'euros de droits TV annuels, contre 3,2 à 4 milliards pour la Premier League**.

Ainsi, la France est devenue une forme de « Chine du foot », l'usine du monde du football dotée d'un fort capital humain et exportateur. Mais, derrière cette capacité d'exportation forte, se cache une myriade de problématiques **économiques** (dépendance des clubs français à l'exportation, montée de gamme insuffisante des clubs français, etc.), **footballistiques** (formation stéréotypée, faiblesse de la formation sur certains anciens points forts du football français, à savoir le milieu de terrain) et **socio-culturelles** (conséquences sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, QPV, dont sont issus de nombreux joueurs de football).

En effet, dans un pays qui cherche ses repères, qui voit se creuser les fractures sociales, territoriales, générationnelles, **le football est l'un des rares espaces où la France se retrouve encore**. Il est universel, populaire,

¹ CIES Football Observatory, octobre 2025

ancré dans les territoires, et porteur d'une grammaire morale que la République devrait chérir : on respecte ses coéquipiers, son entraîneur, l'adversaire, l'arbitre. On joue ensemble. On perd ensemble. On se relève.

Le football fait société. Il structure le temps des enfants et des adolescents, crée des liens entre des familles que rien d'autre ne réunirait, produit de l'autorité éducative là où elle manque le plus. Dans les **Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville**, où **78% des habitants déclarent une pratique sportive annuelle contre 89% hors QPV²**, le club de football est souvent l'institution de proximité la plus accessible, parfois la seule. C'est lui qui garde vingt adolescents dans un cadre éducatif un mercredi après-midi. C'est lui qui empêche un décrochage. C'est lui qui apprend qu'une règle vaut pour tous, que l'arbitre a le dernier mot, que l'adversaire mérite le respect.

Cette dimension civique est précisément ce que la France est en train de perdre sur certains terrains. Les faits sont documentés. La FFF a recensé **12 000 actes de violence sur 600 000 matchs** lors de la saison 2023-2024, soit **230 incidents chaque week-end**. L'Observatoire des comportements de la FFF indique que **33,3% des comportements irrespectueux sont le fait de parents-spectateurs**, avant même les joueurs (31,8%) et les entraîneurs (20,8%). En mai 2026, un club d'Aix-les-Bains a retiré toutes ses équipes jeunes du championnat après des menaces de parents envers des éducateurs.

Ces incidents ne définissent pas le football amateur français dans sa globalité. Chaque week-end, des centaines de milliers de matchs se déroulent dans le respect, animés par des éducateurs bénévoles qui consacrent leur temps à la transmission. Mais ces faits ne peuvent pas être minimisés. Permettre que les terrains de football deviennent des espaces d'impunité parentale ou de conquête communautaire, c'est abandonner l'un des derniers lieux de la République populaire et incarnée. C'est une capitulation que cette note refuse.

² Observatoire national de la politique de la ville, février 2026

C'est pourquoi elle articule, de manière délibérée, deux enjeux que l'on traite trop souvent séparément : **la compétitivité du football professionnel français et l'ordre républicain dans le football amateur**. L'un nourrit l'autre. Une Ligue 1 attractive, **dont les droits TV internationaux devraient tripler d'ici 2030** selon les objectifs de la réforme portée par la loi Lafon-Savin, adoptée au Sénat le 10 juin 2025, produit des ressources qui irriguent la formation, les territoires, les clubs de quartier. Un football amateur pacifié et républicain produit les talents, les valeurs et les vocations qui alimentent le haut niveau.

Cette note formule 15 propositions concrètes, organisées en 4 axes : souveraineté formative, attractivité économique de la Ligue 1, rayonnement national et international, restauration de l'ordre républicain dans le football amateur. La France a tous les atouts pour faire du football un instrument délibéré de grandeur nationale, à condition de traiter cet enjeu avec la rigueur stratégique qu'il mérite, et de ne jamais oublier que derrière chaque chiffre de transfert, il y a un enfant de quartier qui a appris, sur un terrain municipal, que les règles valent pour tout le monde.

AVANT-PROPOS	2
<i>I. Le football mondial : un nouveau rapport de forces geopolitique</i>	<i>7</i>
A. La financiarisation et la mondialisation du football mondial	7
B. Le football, UN instrument de soft power et de diplomatie sportive.....	10
C. Le paradoxe du bilan de la formation française.....	11
<i>II. Un modele exportateur subi : la France, « la Chine du foot ? »</i>	<i>13</i>
A. L'économie du football francais, structurellement dépendante des transferts	14
B. Jeunes talents : pourquoi le football français produit quelques profils de joueurs ?	16
C. Quelles Conséquences socio-culturelles ?	20
<i>III. Les leçons des modeles etrangers.....</i>	<i>23</i>
A. modele anglais : gouvernance professionnelle, redistribution et marque mondiale	23
B — L'Espagne et La loi Beckham : l'attractivite fiscale comme levier de competitivite	25
C. Pays-Bas, Allemagne, Portugal : le football comme objet de société.....	28
<i>IV. Pour une montée de gamme de la formation footballistique française.....</i>	<i>31</i>
A. Renforcer la souveraineté formative et protéger les parcours des jeunes joueurs ..	31
Proposition 1 : Créer un label national de l'excellence formative (NEF)	31
Proposition 2 : Conditionner la licence professionnelle à l'existence d'un centre de formation agréé	32
Proposition 3 : Renforcer la protection des mineurs face aux agents et aux clubs étrangers ..	32
B. Créer les conditions d'une Ligue 1 attractive	34
Proposition 4 : Adopter sans délai la loi Lafon-Savin et accélérer la réforme de la LFP.....	34
Proposition 5 : Créer un dispositif fiscal « Ligue 1 Attractivité » pour les joueurs étrangers de haut niveau	34
Proposition 6 : Lancer un plan de marque internationale « Ligue 1 – Made in France ».....	35
C. Le football au service du rayonnement et de l'influence de la France	35
Proposition 7 : Créer un label « Académie d'Excellence France » et exporter la formation	35
Proposition 8 : Lancer un plan national « Football de quartier – Cohésion territoriale »	36
Proposition 9 : Positionner la France comme leader mondial de la pédagogie footballistique	37
D. Restaurer l'ordre republicain dans le football amateur	37
Proposition 10 : Rendre obligatoire une section féminine dans tout club agréé de football....	39

Proposition 11 : Créer une « charte républicaine du club » avec vérification annuelle préfectorale	40
Proposition 12 : Former éducateurs et dirigeants à la détection du prosélytisme et au signalement.....	40
Proposition 13 : Instaurer un « permis parent » obligatoire à l’inscription dans tous les clubs de jeunes	41
Proposition 14 : Généraliser les caméras pour les arbitres amateurs et durcir les sanctions contre les parents.....	41
Proposition 15 : Créer des « zones parents » encadrées et codifier le huis clos éducatif comme droit du club.....	42
V. Conclusion.....	43

I. LE FOOTBALL MONDIAL : UN NOUVEAU RAPPORT DE FORCES GEOPOLITIQUE

A. LA FINANCIARISATION ET LA MONDIALISATION DU FOOTBALL MONDIAL

Le football est devenu l'une des industries culturelles et économiques les plus puissantes de la planète. En 2025, le marché mondial des clubs de football est estimé à **54,78 milliards de dollars**³, avec des projections le portant à 75 milliards d'ici 2032. Le classement Deloitte Football Money League 2026⁴ confirme cette dynamique : les vingt premiers clubs du monde ont généré **12,4 milliards d'euros de revenus cumules**, un record absolu en hausse de 11 %. A leur tête, le Real Madrid est le premier club de l'histoire à dépasser le milliard d'euros de chiffre d'affaires. Le PSG se classe quatrième avec 837 millions d'euros, illustrant à la fois la présence française et la concentration de la richesse sur un seul club.

La rupture majeure de la décennie 2015-2025 réside dans l'émergence de fonds souverains comme acteurs structurants du football mondial. Le PIF saoudien, dont les actifs dépassaient 650 milliards de dollars dès 2023, a pris le contrôle direct de quatre clubs majeurs de Saudi Pro League. En janvier 2026, la branche sportive du PIF a conclu une alliance à **4 milliards d'euros** avec le fonds américain Enfield Investment Partners⁵, confirmant que le football est désormais un actif institutionnel de long terme, au même titre que l'immobilier ou l'énergie.

³ Grand View Research, « Football Club Market Size & Share », 2025. Marché global clubs football 54,78 Md\$ en 2025, projection 75 Md\$ d'ici 2032.

⁴ Deloitte, Football Money League 2026. Revenus cumules Top 20 clubs : 12,4 Md€ (+11%). Real Madrid : 1,161 Md€. PSG : 837 M€ (4e rang).

⁵ Le Monde Sport, « Arabie Saoudite, football et géopolitique : l'accord PIF-Enfield de 4 Md€ », janvier 2026

Selon le FIFA Global Transfer Report 2024⁶, le marché mondial des transferts a atteint **9,66 milliards de dollars en 2023**, avant de refluer a 8,59 milliards en 2024 pour 78 742 transferts internationaux. Dans ce contexte, la France produit 3,98 milliards d'euros de recettes de transferts sur dix ans⁷, premier rang mondial, mais ne perçoit que ~500 M€ de droits TV annuels, soit moins du sixième de la Premier League. L'asymétrie entre production de valeur et captation économique est le défi central.

Tableau — Recettes de transferts des principales nations formatrices (2016-2025)

Nation	Recettes (10 ans)	Rang	Observation strategique
France	3,98 Md€	1re	Leader incontesté — championnat sous-valorise
Bresil	2,60 Md€	2e	Fort vivier, retention limitee
Espagne	2,24 Md€	3e	Modele La Masia reconnu mondialement
Portugal	1,90 Md€	4e	Performance remarquable au regard de la taille du pays
Argentine	1,40 Md€	5e	Exportation massive, concurrence interne forte

Source : CIES Football Observatory, Lettre hebdomadaire n°519, octobre 2025.

Cette financiarisation de l'économie du football s'est accélérée après l'arrêt Bosman qui a rendu possible la constitution d'équipes avec de très nombreux joueurs non nationaux. **Rendu le 15 décembre 1995 par la Cour de justice des Communautés européennes, l'arrêt Bosman a appliqué le principe communautaire de libre circulation des travailleurs aux sportifs professionnels.** Cette décision a aboli les quotas de joueurs étrangers ressortissants de l'Union européenne au sein des clubs. De plus, elle a

⁶ FIFA, Global Transfer Report 2024. Marche mondial transferts : 9,66 Md\$ en 2023, 8,59 Md\$ en 2024 pour 78 742 transferts
⁷ CIES Football Observatory, Lettre hebdomadaire n°519, octobre 2025. France 1re nation mondiale : 3,98 Md€ de recettes de transferts 2016-2025. 1 275 joueurs français expatriés dans 135 ligues (mai 2025, +46% vs 2020)

interdit le paiement d'indemnités de transfert à la fin d'un contrat, permettant aux joueurs de s'engager librement avec le club de leur choix à leur échéance contractuelle. Ce basculement juridique a considérablement renforcé le pouvoir de négociation des athlètes et de leurs agents, entraînant une explosion des salaires et favorisant la concentration des meilleurs talents au sein des championnats et des clubs les plus fortunés.

B. LE FOOTBALL, UN INSTRUMENT DE SOFT POWER ET DE DIPLOMATIE SPORTIVE

Le sport constitue aujourd'hui un outil de puissance à part entière pour les Etats. **La France a créé dès 2013 un Ambassadeur pour le Sport au sein du MEAE⁸, dont les missions couvrent la promotion de l'expertise sportive française, le sport comme outil de coopération internationale et la valorisation des grands évènements.** Mais cette avance institutionnelle reste insuffisamment articulée avec la politique nationale du football professionnel.

Le Qatar a dépensé plus de 200 milliards de dollars pour organiser la Coupe du Monde 2022⁹, transformant un micro-Etat sans tradition sportive en acteur diplomatique incontournable. L'Arabie Saoudite a poussé la logique encore plus loin avec la Saudi Pro League, le LIV Golf et l'obtention de la Coupe du Monde 2034. Les Etats-Unis ont créé un Bureau de la diplomatie sportive en 2023. Face à ces puissances délibérées, la France dispose d'un capital exceptionnel : CM 1998, 2018, finale 2022, Euro 2016, JO 2024 mais sans doctrine cohérente pour le convertir en influence durable.

La France occupe la 6e place du Portland Soft Power Index 2024¹⁰, mais cette position repose davantage sur son héritage culturel que sur une stratégie sportive planifiée. Le véritable défi est de passer d'une diplomatie sportive réactive à une stratégie pro-active articulant formation nationale, compétitivité de la Ligue 1, organisation de grands évènements et présence dans les instances mondiales (FIFA, UEFA). Chaque maillon renforce les autres : une ligue attractive produit une équipe nationale compétitive qui génère du soft power qui attire des évènements et des investisseurs.

⁸ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), diplomatie.gouv.fr, « La diplomatie sportive française », 2025. Ambassadeur pour le Sport créé en 2013 ; Samuel Ducroquet depuis février 2023

⁹ HAL Sciences (Qatar sport et puissance), « Le sport, niche privilégiée de la quête de puissance : l'exemple du Qatar », 2022. +200 Md\$ d'investissement pour la CM 2022

¹⁰ Portland Soft Power Index 2024. France : 6e rang mondial, capital culturel dominant

C. LE PARADOXE DU BILAN DE LA FORMATION FRANÇAISE

La France est la **première nation formatrice du monde** avec 3,98 Md€ de recettes de transferts sur 2016-2025. Elle est également la 2e nation mondiale pour le nombre de joueurs expatriés : **1 275 ressortissants évoluant dans 135 ligues**¹¹, **soit une hausse de 46 % depuis 2020**. Dans les seuls Big 5 européens, environ 400 joueurs français sont en activité. L'Olympique Lyonnais se classe régulièrement dans le top 3 mondial des clubs formateurs et le Toulouse FC figurait aux portes du top 10 européen en 2025 avec 87 joueurs formes actifs¹².

La FFF évalue 33 centres de formation agréés selon 5 critères complémentaires : professionnalisation, temps de jeu en équipe première, sélections nationales, scolarité et représentation européenne.

L'Institut de l'Emploi et de la Formation du Football (IEFF), organisme de formation de la FFF, diplôme chaque année des milliers d'éducateurs à travers 4 titres inscrits au RNCP (BMF, BEF, BEFF, BEPF). Cette architecture constitue l'un des points forts du modèle français : **la formation n'est pas séparée de l'éducation**.

Pourtant, la rupture avec DAZN en avril 2025 (200 à 250 millions d'euros de pertes estimées, seulement 500 000 abonnées sur 1,5 million attendus) a mis en lumière la vulnérabilité structurelle du modèle économique. La Ligue 1 perçoit environ 500 M€ de droits TV contre 3,2 à 4,0 Md€ pour la Premier League. Un jeune joueur formé en France partant en Angleterre voit son environnement économique multiplié par un facteur 6 à 8.

¹¹ CIES Football Observatory, « Expatriés par nationalité », mai 2025. France 2e mondiale : 1 275 joueurs dans 135 ligues.

¹² CIES Football Observatory, « Classement clubs formateurs européens », 2025. OL top 3 mondial ; TFC : 87 joueurs formes actifs, proche du top 10 européen.

Ce **paradoxe, 1er formateur mondial, championnat sous-valorisé**, constitue l'équation fondamentale que toute politique sportive nationale doit résoudre. En effet, la mutation du football mondial crée un marché globalisé où la France occupe une position ambivalente : premier formateur mondial avec un capital symbolique exceptionnel, mais championnat domestique structurellement décroché. Le soft power footballistique reste sous-exploité. La réponse passe par une politique cohérente articulant formation, compétitivité économique et rayonnement international.

II. UN MODELE EXPORTATEUR SUBI : LA FRANCE, « LA CHINE DU FOOT ? »

À l'instar du positionnement de la Chine dans l'économie globale, la France est devenue une forme de « Chine du foot ». Elle assume le rôle d'usine du monde pour le ballon rond. Pour preuve, **à la Coupe du Monde 2026, près de 100 joueurs étaient nés en France alors que l'Équipe de France ne compte que 26 joueurs.** Il s'agit de l'équivalent de 4 équipes complètes incluant remplaçants et réservistes. 56 joueurs sont nés en Île-de-France, un record absolu. Ces joueurs jouent dans les pays africains et maghrébins évidemment (Maroc, Sénégal, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, etc.), mais également dans certains pays européens (Espagne, Belgique, etc.).

Ce statut repose avant tout sur **un capital humain d'une richesse exceptionnelle, façonné par un maillage structurel et un système de formation parmi les plus performants de la planète.** Ainsi, dans l'économie du football, la France dispose d'un avantage comparatif : la dotation de son capital humain. La Chine est devenue l'usine du monde à partir des années 1980 en raison de sa forte dotation en ressources humaines lui accordant une compétitivité coût qui a permis au pays de conquérir des parts de marché à l'export. La situation est en quelque sorte assez proche pour le football français.

Or, les clubs français, contraints par des modèles économiques fortement dépendants du *trading* de joueurs, exportent massivement vers les championnats européens les plus lucratifs, Premier League en tête. Ainsi, bien que la France domine le marché en tant que premier pays exportateur de footballeurs, elle se cantonne souvent à ce rôle de fournisseur valorisant son capital humain. **La comparaison avec la Chine est intéressante car en comprenant comment la Chine a su valoriser cet avantage comparatif, la France pourra faire de même pour son football.**

A. L'ECONOMIE DU FOOTBALL FRANCAIS, STRUCTURELLEMENT DEPENDANTE DES TRANSFERTS

Le football français s'est progressivement installé dans un modèle économique paradoxal : il forme parmi les meilleurs jeunes joueurs du monde, mais ne parvient pas à capter durablement la valeur sportive et commerciale qu'il produit.

Cette réalité n'est pas nouvelle, mais elle s'est considérablement aggravée depuis 2020. **La crise des droits télévisuels, symbolisée par l'échec commercial du contrat DAZN en 2025 seulement 500 000 abonnées acquis sur 1,5 million attendus, contrat résilié en avance a brutalisé les clubs.** Contraints de vendre pour équilibrer leurs budgets, ils se retrouvent prisonniers d'un cercle vicieux : sans cessions, pas de stabilité financière ; sans stabilité, pas d'investissement sportif ; sans investissement, pas d'attractivité pour retenir les talents.

Selon le *CIES Football Observatory*, **les clubs français génèrent en moyenne 400 millions d'euros de recettes de transferts par an.** Une analyse des bilans nets de transferts des clubs de Ligue 1 sur 2019-2024 confirme que la situation est hétérogène : le RC Lens (6e bilan net européen), le LOSC (+112 M€) gèrent brillamment cette économie de la formation ; mais l'OM (-31 M€) ou le Stade Rennais (-6 M€) illustrent que même des clubs ambitieux dépensent davantage qu'ils n'encaissent. Pour tous, la vente n'est jamais un choix pleinement libre : elle est le reflet d'un système contraint par l'insuffisance des revenus domestiques.

La logique du marché impose par ailleurs une pression croissante sur la précocité de la révélation. Une part significative des recettes mondiales de transferts est générée par des joueurs de 21 ans ou moins, créant une prime économique sur l'identification et la vente rapide. Cette pression pervertit la philosophie du double projet : au lieu de laisser aux joueurs le temps de se développer sportivement et humainement, certains clubs sont tentés d'accélérer l'exposition pour maximiser la valeur marchande à court terme.

Le mercato d'été 2025 a montré une hausse de près de 50 % des montants de transferts en Ligue 1¹³, signe d'une dynamique retrouvée — mais aussi d'une dépendance accrue aux cessions.

Pour sortir de ce cercle vicieux, deux fronts doivent être actives simultanément. D'abord, augmenter les revenus domestiques de la Ligue 1 pour réduire la contrainte de vente, ce que vise la réforme de gouvernance initiée par la FFF en 2025 et portée législativement par la proposition Lafon-Savin adoptée au Sénat le 10 juin 2025¹⁴. Ensuite, construire des mécanismes de redistribution plus équitables entre clubs formateurs et clubs vendeurs, de manière que l'excellence de la formation nourrisse davantage l'ensemble du football français plutôt que les seuls clubs les mieux positionnés pour négocier les plus grosses plus-values.

Or, cette dépendance aux transferts est très mauvaise d'autant plus que l'économie du football mondial n'est pas dans un bon cycle depuis la crise sanitaire. En effet, l'économie globale du ballon rond traverse en réalité une phase de stagnation structurelle et d'essoufflement depuis la crise sanitaire. Frappé de plein fouet lors de la période 2020-2021 avec **une perte de revenus cumulée de plus de 2 milliards d'euros pour les 20 plus grands clubs européens (selon le rapport annuel *Football Money League* de Deloitte)**, le modèle économique peine à retrouver une dynamique de croissance organique saine.

Les droits télévisuels domestiques, historiquement le moteur principal de la bulle financière, se heurtent à un plafond de verre voire à une dépréciation marquée dans la plupart des ligues hors Premier League — à l'image des crises de droits audiovisuels observées en France et en Italie. En parallèle, le marché mondial des transferts a subi une contraction nette de sa liquidité, reculant de près de **30 % sur la période post-Covid immédiate par rapport au sommet historique de 2019 (fixé à plus de 7,3 milliards de dollars selon**

¹³ Patrick Bayeux, patrickbayeux.com, « Bilan du mercato été 2025 du football français », octobre 2025. Hausse ~50% des montants de transferts en Ligue 1.

¹⁴ Sénat, dossier législatif PPL 24-456, « Organisation, gestion et financement du sport professionnel ». Adoptée quasi-unaniment le 10 juin 2025, transmise à l'Assemblée nationale. Laurent Lafon (UDI), Michel Savin (LR).

la FIFA), peinant depuis lors à retrouver son niveau d'activité hors interventions ciblées de fonds souverains ou de capitaux privés. Enfin, **confrontée à des ratios masse salariale/revenus qui dépassent régulièrement le seuil d'alerte de 70% fixé par l'UEFA, la majorité des clubs européens voit ses résultats d'exploitation stagner dans le rouge**, révélant une vulnérabilité financière que la seule multiplication des compétitions ne parvient plus à masquer.

Or, comme la Chine est en difficulté sur le plan économique depuis la crise sanitaire car l'économie mondiale est en berne, la France peut suivre cette tendance dans le secteur du football.

B. JEUNES TALENTS : POURQUOI LE FOOTBALL FRANÇAIS PRODUIT QUELQUES PROFILS DE JOUEURS ?

Les 33 centres de formation agréés par la FFF et le ministère des Sports accueillent des joueurs de 15 à 19 ans avec un double objectif : accès au haut niveau et accompagnement éducatif.

Mais sur le premier aspect, la formation française de football produit des joueurs stéréotypés. **Notre modèle produit des joueurs capables de faire des différences en un contre un, tant sur le plan offensif que défensif.** Cela se traduit non seulement par des qualités physiques et athlétiques, mais une vision « individualiste » et qui repose sur la doctrine de « gagner des duels ». Cela tient en une explication : **les centres de formation privilégient de facto à partir des catégories U13 des joueurs capables de faire gagner des matchs de jeunes parce que c'est une condition du maintien des coachs de jeunes.** Tant qu'un club préfère gagner ses matchs de jeunes plutôt que de faire progresser différemment ses jeunes, cela accentue la tendance de formation de ce type de joueurs. **En football jeunes, les profils de joueurs qui font gagner des matchs sont : les défenseurs centraux impassables, les buteurs rapides et physiques ainsi que les ailiers très**

rapides et percutants. C'est pourquoi depuis plusieurs années le football français n'arrive plus à produire d'excellents milieux de terrain alors que c'était un point fort de la formation à la française depuis les années 1970.

L'évaluation annuelle publiée le 16 juin 2025 confirme que la scolarité et le double projet sont pleinement intégrés au cahier des charges des centres agréés, avec un critère spécifique d'évaluation. La France a fait un choix qui la distingue de nombreux autres pays : **ne pas séparer le sport et l'école dans la formation de ses joueurs professionnels.** Ce choix n'est pas seulement éthique, il est stratégique : un joueur qui a maintenu ses études, a les ressources pour rebondir si sa carrière s'arrête prématurément.

Mais la mondialisation du marché des transferts exerce une pression croissante sur cette promesse éducative. **Les agents approchent les familles de plus en plus tôt, bien souvent dès les catégories U13 (avant même le passage sur les grands terrains).** Les clubs étrangers, notamment anglais ou espagnols, envoient des recruteurs dans les académies françaises parfois dès la catégorie U11. Les familles issues de milieux modestes sont souvent peu armées pour évaluer la crédibilité des offres et résister à des sollicitations présentées comme des opportunités uniques. La charte du football professionnel et les mécanismes d'encadrement des agents existent, mais ils restent fragiles face à la pression du marché mondial.

La professionnalisation précoce crée une dépendance économique et relationnelle vis-à-vis du club avant même que le joueur ait achevé sa formation. Ce phénomène peut fragiliser la construction identitaire de l'adolescent, altérer sa confiance en cas d'échec et l'isoler de son environnement familial et scolaire. Il révèle une tension fondamentale entre deux logiques : celle de l'actif financier : valoriser le talent le plus vite possible, et celle de la formation intégrale ; donner le temps nécessaire à l'épanouissement sportif et humain. Quand la première l'emporte sur la seconde, c'est l'avenir du joueur qui est sacrifié au profit du bilan comptable.

D'autant plus que la question de la reconversion est le grand impensé du système. Chaque année, plusieurs centaines de jeunes sortent des centres de formation sans avoir signé de contrat professionnel. Le système français est meilleur que la moyenne européenne sur le double projet, mais il reste des marges de progrès considérables sur l'orientation post-formation, le bilan de compétences et l'accompagnement psychologique des sorties de filière. L'IEFF propose des formations spécifiques mais leur accès reste trop dépendant de la bonne volonté des clubs. Une politique publique ambitieuse devrait rendre ces dispositifs systématiques et non optionnels. Former un joueur ne doit pas signifier le mettre en marche ; cela doit signifier lui donner les moyens de réussir sa vie, avec ou sans carrière professionnelle.

Tableau — Critères d'évaluation FFF des centres de formation (2024-2025)

Critère	Contenu évalué	Objectif stratégique
Professionnalisation	Nb de joueurs signés pro / an	Mesurer le rendement de la filière de haut niveau
Temps de jeu équipe 1	Part des formes titulaires en L1/L2	Garantir l'exposition compétitive
Sélections nationales	Joueurs en équipes de France	Excellence sportive et rayonnement
Scolarité	Suivi scolaire, taux de diplomation	Double projet — protection de l'avenir du joueur
Représentation européenne	Participations en coupes UEFA	Qualité de l'environnement compétitif

Source : FFF / DTN, Evaluation annuelle des centres de formation 2024-2025.

C. QUELLES CONSEQUENCES SOCIO-CULTURELLES ?

Dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), le football est bien davantage qu'un sport : il est un espace de reconnaissance, d'appartenance et d'espérance sociale. En septembre 2025, les ministres des Sports et de la Ville ont mobilisé conjointement **2,5 millions d'euros** pour soutenir les clubs sportifs des QPV pour la saison 2025-2026¹⁵, avec pour objectif de financer les licences et équipements des familles précaires et de favoriser la pratique des jeunes filles. Ce plan confirme la reconnaissance institutionnelle du rôle social du sport de quartier : il ne s'agit pas d'une politique annexe, mais d'un investissement dans la cohésion nationale.

Les données de l'Observatoire national de la politique de la ville publiées en février 2026 éclairent les inégalités persistantes : **dans les QPV, 78 % des habitants déclarent une pratique sportive annuelle, contre 89 % hors QPV, un écart de 11 points. Pour les femmes, l'écart atteint 11 points également (75 % vs 86 %).** Paradoxalement, **la proximité des équipements n'est pas en cause — 99 % des habitants des QPV disposent d'un équipement à moins de quinze minutes.** Les freins sont principalement économiques (cout des licences, des équipements, des transports), culturels (normes de genre, rapport à l'institution sportive) et qualitatifs (manque d'éducateurs, offre insuffisamment diversifiée).

Ces données interrogent la promesse sociale du football de quartier. D'un côté, il structure le temps libre, crée des liens intergénérationnels, produit de l'autorité éducative positive et offre des repères. De l'autre, il fabrique aussi une représentation très sélective du succès : Mbappé, Benzema, Zidane sont des figures issues de quartiers populaires dont les trajectoires exercent une fascination qui peut, à l'extrême, détourner des adolescents de leur parcours scolaire au profit d'un rêve statistiquement inaccessible. La bonne réponse publique n'est pas d'atténuer la promotion de l'excellence,

¹⁵ Ministère des Sports / Ministère de la Ville, sports.gouv.fr, « Développement pratique sportive chez les Jeunes en QPV », septembre 2025. Enveloppe 2,5 M€ ; aide forfaitaire clubs QPV saison 2025-2026.

mais de construire parallèlement des parcours diversifiés et crédibles pour ceux qui ne deviendront pas professionnels.

Les communes sont le premier partenaire financier du monde sportif associatif. A travers leurs équipements, terrains, gymnases, stades, et leurs subventions, elles constituent le socle de la pratique populaire. Cette responsabilité est d'autant plus importante en QPV, où la commune est souvent l'institution de proximité la plus accessible. Soutenir les éducateurs, sécuriser les créneaux, financer les licences, développer le football féminin, créer des passerelles entre club de quartier et centre de formation : voilà les missions concrètes que les collectivités peuvent assumer. Un terrain de football qui maintient vingt adolescents dans un cadre éducatif et les empêche de décrocher produit une valeur civique aussi importante qu'un professionnel révèle. Cet impératif territorial est indissociable de l'ambition du haut niveau.

Tableau Sport en QPV : écarts de pratique et leviers d'action (2025-2026)

Indicateur	QPV	Hors QPV	Enseignement
Pratique sportive annuelle (tous)	78 %	89 %	Écart de 11 points persistant
Pratique sportive (femmes)	75 %	86 %	Écart amplifié, enjeu spécifique
Accès équipement (< 15 min)	99 %	nd	La proximité n'est pas le problème
Freins principaux	Cout, genre, offre	—	Levier : subventionner licences et encadrement
Plan QPV sport 2025-2026	2,5 M€ (État)	—	Aide forfaitaire clubs, familles, jeunes filles

Sources : Observatoire national QPV, février 2026; Ministère des Sports, plan QPV septembre 2025

La France est prisonnière d'un modèle exportateur subi. Ses clubs forment excellentement mais vendent par nécessité, ses jeunes talents subissent une

pression précoce qui fragilise leur parcours éducatif, et ses quartiers populaires voient dans le football à la fois un outil de cohésion et un générateur de désillusions. Sortir de ce paradoxe exige d'agir sur trois registres : économique (revenus domestiques), éducatif (protection du double projet) et territorial (football de proximité comme service civique).

III. LES LEÇONS DES MODELES ETRANGERS

A. MODELE ANGLAIS : GOUVERNANCE PROFESSIONNELLE, REDISTRIBUTION ET MARQUE MONDIALE

La Premier League constitue la référence du football professionnel mondial. **Avec des droits audiovisuels domestiques de 6,7 milliards de livres sur quatre saisons à partir de 2025-2026, soit environ 1,7 milliard de livres par an pour le seul marché britannique, elle dispose d'un socle de revenus exceptionnel qui rend ses clubs très compétitifs sur le marché international des transferts.** Mais sa suprématie ne repose pas uniquement sur le volume de ses recettes : elle tient aussi à un modèle de gouvernance professionnalisé, à une redistribution des revenus fondée sur la solidarité et à une stratégie de marque internationale construite sur plus de trente ans.

En 1992, les clubs fondateurs de la Premier League ont fait un pari audacieux : **quitter la Football League pour créer une entité autonome, capable de négocier directement les droits télévisés et de déployer une stratégie commerciale globale.** Ce choix institutionnel a profondément transformé l'économie du football anglais et demeure l'un des tournants majeurs de l'histoire du football professionnel.

Le principe de redistribution des droits audiovisuels en Premier League repose sur trois grands blocs : une part égale pour tous les clubs, une part liée aux diffusions effectives et une part indexée sur le classement sportif. Ce système garantit qu'un club relégué ou classé en bas de tableau perçoit malgré tout des revenus très élevés, très supérieurs à ceux que touchent la plupart des clubs de Ligue 1, ce qui contribue à maintenir un championnat compétitif et à soutenir l'investissement dans les effectifs, les infrastructures et la formation. La proposition de loi Lafon-Savin, adoptée au Sénat le 10 juin

2025, va dans cette direction en prévoyant d'encadrer l'écart de redistribution des revenus audiovisuels entre clubs d'un même championnat : le mieux doté ne pourrait pas toucher plus de trois fois le moins bien doté.

La réforme portée par la FFF sous la présidence de Philippe Diallo, présentée le 12 mai 2025, prévoit précisément **de remplacer la LFP par une « société des clubs » chargée de la gestion et de la commercialisation du football professionnel**. Dans cette architecture, il n'y aurait plus de président élu de la Ligue, mais une structure dirigée par des professionnels nommés, avec une présence des clubs, de la FFF et de CVC au capital, dans une logique explicitement inspirée d'une « **Premier League à la française** ». Cette réforme constitue sans doute la tentative la plus ambitieuse de transformation de la gouvernance du football professionnel français depuis plusieurs décennies. Elle repose sur un constat largement partagé : **la gouvernance actuelle, héritée d'une logique associative et élective, n'est plus adaptée à un secteur devenu hautement concurrentiel, mondialisé et capitalistique**.

Pour autant, l'emprunt au modèle anglais doit se faire avec discernement. **La Premier League a bénéficié d'un marché audiovisuel national exceptionnel, d'une langue mondiale et d'un effet d'antériorité que la France ne peut reproduire à l'identique**. En revanche, elle peut utilement s'approprier trois principes : **une gouvernance assurée par des professionnels nommés plutôt que par des élus, une redistribution garantissant un plancher économique viable pour l'ensemble des clubs, et une stratégie de marque internationale cohérente pour la Ligue 1**.

Ces trois leviers sont interdépendants. Une gouvernance plus professionnelle permet une commercialisation plus efficace ; une meilleure redistribution rend le championnat plus équilibré ; un championnat plus compétitif devient plus attractif pour les diffuseurs, les investisseurs et les sponsors ; et ces recettes supplémentaires alimentent à leur tour la stratégie de marque de la ligue.

La Ligue 1 dispose d'ailleurs d'atouts sous-exploités pour mener cette stratégie : des clubs à fort capital symbolique comme l'OM, le PSG, l'OL ou Monaco, une histoire footballistique riche, des joueurs de classe mondiale formés sur le territoire national et une visibilité internationale liée aux performances de l'équipe de France. Une stratégie de marque cohérente, pilotée professionnellement, coordonnée entre les clubs et la ligue, et tournée vers les contenus numériques comme la distribution internationale, constitue donc un chantier prioritaire, réaliste et relativement peu coûteux au regard des enjeux.

Tableau 7 — Comparaison des modèles de gouvernance du football professionnel européen

Critère	Premier League (UK)	Bundesliga (ALL)	Ligue 1 (avant réforme)	Objectif réforme Lafon
Statut juridique	Société commerciale (1992)	Société + clubs 50%+1	Association loi 1901 (LFP)	Société des clubs (2026)
Gouvernance	CEO professionnel nommé	Président + 36 clubs	Président élu par les clubs	CEO nommé, clubs + FFF actionnaires
Redistribution TV	3 tiers : égal/diffusions /mérite	Redistribution solide	Inégale, PSG dominant	Encadrée par loi Lafon-Savin
Contrôle public	Premier regulator (OFCOM)	Cour des comptes + DFL	DNCC	Cour des comptes sur LFP

Sources : Réforme FFF / Le Monde, mai 2025; Senat, loi Lafon-Savin 10 juin 2025 ; Yahoo Sport, réforme LFP 2026.

B — L'ESPAGNE ET LA LOI BECKHAM : L'ATTRACTIVITE FISCALE COMME LEVIER DE COMPETITIVITE

L'écart de compétitivité entre la Ligue 1 et les grands championnats européens ne tient pas seulement aux droits TV : il tient aussi à la **compétitivité fiscale**. Les clubs français supportent l'un des régimes de charges sociales les plus lourds d'Europe. À niveau de salaire équivalent, le coût total d'un joueur de très haut niveau est sensiblement plus élevé en France qu'en Espagne ou en Angleterre. Pour corriger ce handicap, la France a expérimenté plusieurs mécanismes d'allègement, au premier rang desquels le Droit à l'Image Collective (DIC), créé par la loi du 15 décembre 2004, qui permet aux clubs professionnels d'exonérer de cotisations sociales jusqu'à 30% de la rémunération de leurs joueurs au-delà d'un certain seuil.

Depuis son entrée en vigueur en 2005, **la Ligue de football professionnel estime que le DIC a coûté 47 millions d'euros et rapporté 138 millions d'euros aux finances publiques**, en raison de l'augmentation des salaires versés et des impôts correspondants. En 2025, la cour d'appel de Paris a confirmé la légalité du mécanisme de gestion collective des droits à l'image mis en place par l'UNFP, confortant ainsi la sécurité juridique du dispositif. En parallèle, le législateur a progressivement complété cet arsenal : la loi Braillard de 2017 a créé un cadre pour l'exploitation commerciale de l'image individuelle du sportif, puis, en décembre 2023, le Sénat a adopté un dispositif de « contrat d'image » à fiscalité allégée, destiné à permettre aux clubs de structurer une part de la rémunération de leurs stars sur un régime plus compétitif.

La référence étrangère la plus citée dans ce débat reste la loi Beckham espagnole, entrée en vigueur en 2003 (régime spécial pour impatriés), qui permettait aux travailleurs étrangers s'installant en Espagne, y compris les footballeurs, d'être imposés à un taux forfaitaire d'environ 24% au lieu du taux marginal ordinaire d'environ 45%. Ce mécanisme a constitué pendant près de vingt ans un avantage comparatif décisif pour la Liga, en facilitant la venue de joueurs comme Beckham, Cristiano Ronaldo, Benzema, Ribéry ou Hazard. Sa fin effective à l'été 2025, avec le retour au régime commun pour les sportifs étrangers, a relancé le débat sur la compétitivité fiscale

comparée des grands championnats et sur l’opportunité, pour la France, de tirer parti de cette nouvelle donne.

Dans une perspective gaulliste, considérer une politique fiscale incitative en faveur des sportifs de haut niveau comme une simple « faveur aux plus riches » serait une erreur d'analyse. Il s'agit d'un **investissement national** dans l’attractivité de la Ligue 1 et, plus largement, dans le soft power footballistique de la France. Un championnat plus attractif génère des droits TV plus élevés, retient davantage de talents formés sur le territoire, crée des retombées économiques locales (emplois, tourisme, consommation) et contribue à la notoriété internationale du pays. La leçon espagnole suggère toutefois qu’un tel dispositif doit rester temporaire, ciblé et strictement encadré : il doit être pensé comme un régime de transition, le temps de reconstruire l’attractivité de la Ligue 1, plutôt que comme une niche fiscale perpétuelle. Le Sénat a déjà posé une partie des fondations ; il reste désormais à architecturer un système cohérent.

Tableau — Comparaison des dispositifs fiscaux sportifs en Europe

Dispositif	Pays	Mecanisme	Bilan / statut
Loi Beckham (Ley Impatriados)	Espagne	Taux forfaitaire 23% sportifs étrangers	Fin été 2025 — 20 ans d'avantage compétitif
Droit à l'Image Collective (DIC)	France	Exonération 30% charges sociales clubs	Bilan positif : +138 M€ vs 47 M€ de cout
Contrat image individuel (loi Braillard 2017)	France	Revenus image non soumis a charges	Sous-utilise — 57 joueurs en 2025
Contrat image senatorial (2023)	France	Remuneration image a fiscalite allee	Adopte Senat — complementaire DIC
Regime non-domicilie	Pays-Bas	Imposition partielle travailleurs etrangers	Dispositif actif et attractif

Sources : LFP sur le DIC; Footmercato, fin loi Beckham 2025; Senat, contrat image; Foot-unis, loi Braillard.

LEÇON FISCALE

La compétitivité d'un championnat ne se gagne pas que sur les droits TV. La France dispose déjà du DIC, de la loi Brillard et du contrat image sénatorial. Elle doit les rationaliser, les amplifier et les inscrire dans une stratégie délibérée d'attractivité nationale — non comme des niches, mais comme des instruments de politique sportive.

C. PAYS-BAS, ALLEMAGNE, PORTUGAL : LE FOOTBALL COMME OBJET DE SOCIÉTÉ

Au-delà des questions économiques et fiscales, **trois modèles européens offrent des enseignements complémentaires sur la conciliation entre excellence sportive et cohésion sociale.**

Les Pays-Bas ont bâti leur réputation mondiale de pays formateur sur une logique de filière intégrée : les clubs professionnels co-investissent avec les clubs amateurs locaux dans la formation des jeunes, créant un continuum entre football de quartier et haut niveau. Cette intégration entre base et sommet reste difficile à mettre en œuvre en France : la logique des centres de formation agréés tend à séparer trop nettement le circuit professionnel du circuit amateur, au risque de perdre des talents qui n'entrent pas dans les structures dès 13-15 ans.

L'Allemagne a tiré les leçons de ses échecs des années 1990 pour construire, après la refonte engagée entre 2000 et 2004, l'un des systèmes de formation les plus performants au monde. La Bundesliga impose à chaque club professionnel d'investir dans un centre de formation agréé et d'en garantir la qualité, sous peine de se voir refuser sa licence. Ce lien structurel entre la participation au championnat et la qualité de la formation constitue un puissant mécanisme de responsabilisation dont la France devrait s'inspirer. La règle dite des « 50+1 », qui impose que les clubs restent majoritairement détenus par leurs membres ou leurs supporters, agit en outre comme une protection contre une financiarisation excessive, en préservant l'ancrage local des clubs et leur mission sociale. À l'heure où des fonds

d'investissement comme CVC entrent massivement au capital des compétitions françaises, ce débat est tout sauf théorique.

Le Portugal est sans doute le cas d'étude le plus pertinent pour la France, car son point de départ est comparable : un pays formateur d'excellence, avec un championnat domestique aux ressources limitées et une dépendance structurelle aux ventes de joueurs. Plutôt que de chercher à retenir à tout prix ses meilleurs éléments, le Portugal a choisi d'investir dans la qualité de son système de formation pour en faire un vecteur de rayonnement national. Cristiano Ronaldo, Bruno Fernandes, Bernardo Silva, João Félix, Rafael Leão : la liste des stars mondiales formées au Portugal est devenue la meilleure carte de visite du football lusitanien. Le pays assume pleinement sa vocation de formateur de classe mondiale et en tire une légitimité qui lui permet d'attirer des événements, d'influencer les instances européennes et de rayonner bien au-delà de son poids économique.

Pour la France, la synthèse de ces trois modèles dessine une voie claire : mieux articuler circuit amateur et professionnel sur le modèle néerlandais, lier explicitement la licence des clubs à leurs obligations de formation comme en Allemagne, et assumer son statut de premier formateur mondial comme une vocation nationale, à la manière du Portugal. Ces trois orientations constituent les piliers d'une politique de formation souveraine et cohérente. Mais ces emprunts doivent être adaptés aux spécificités françaises : géographie, histoire sportive, diversité du territoire, poids des quartiers populaires dans la production de talents, singularité du modèle éducatif. Une politique sportive crédible part de ces réalités pour construire une voie française, ambitieuse, lisible et assumée, plutôt que de singer des modèles étrangers sans les adapter.

Tableau 9 — Trois modèles européens : leçons pour la France

Pays	Point fort spécifique	Mécanisme clé	Leçon prioritaire pour la France
Pays-Bas	Filière intégrée amateur-pro	Co-investissement clubs pros et amateurs	Renforcer les passerelles base/haut niveau
Allemagne	Obligation formation liée a la licence	Formation = condition de la licence pro	Lier qualité du centre a la licence du club
Portugal	Vocation formatrice assumée comme politique d'Etat	Académies = vitrine nationale mondiale	Assumer le statut de 1er formateur comme une politique
France (point de départ)	1er formateur mondial — 3,98 Md€ sur 10 ans	FFF, 33 centres agréés, double projet	Intégrer, amplifier et articuler les trois leçons

Sources : analyse comparative CIES; Deloitte Money League 2026; proposition FFF réforme gouvernance

IV. POUR UNE MONTEE DE GAMME DE LA FORMATION FOOTBALLISTIQUE FRANÇAISE

La France est face à un paradoxe : elle produit des joueurs de foot de qualité **et** de quantité qui ont fait d'elle, « l'usine du football mondial ». Mais malgré ses qualités, sa formation footballistique n'apporte pas une plus-value suffisante pour le football de haut niveau contemporain. En réalité, **elle valorise surtout des joueurs capables de faire des différences individuelles tant dans le secteur offensif que défensif**. Or, ces prédispositions sont plus ou moins innées ou acquises dans « le football de rue » ce qui produit des joueurs souvent stéréotypés.

Face aux constats dressés dans les parties précédentes : décrochage économique de la Ligue 1, modèle exportateur subi, fragilisation du double projet éducatif, sous-exploitation du soft power footballistique ; cette note formule 15 propositions concrètes, organisées en 4 axes stratégiques.

Ces propositions s'inscrivent dans une vision gaulliste qui place la souveraineté formative, la compétitivité nationale et le rayonnement international au cœur d'une politique sportive ambitieuse et assumée.

A. RENFORCER LA SOUVERAINETE FORMATIVE ET PROTEGER LES PARCOURS DES JEUNES JOUEURS

La France est le premier formateur mondial, mais ce statut reste fragile. Pour le consolider et le protéger des dérives du marché international, quatre propositions concrètes sont avancées.

Proposition 1 : Créer un label national de l'excellence formative (NEF)

Instituer un label indépendant, géré conjointement par la FFF, le ministère des Sports et l'Agence nationale du sport, distinguant les centres de formation répondant aux critères les plus exigeants du double projet. Ce label « NEF » ouvrirait des avantages concrets : accès prioritaire aux financements de l'ANS, modulation de certains mécanismes de solidarité en faveur des clubs labellisés, reconnaissance institutionnelle dans les candidatures à l'organisation de grands événements. Il renforcerait la concurrence par la qualité plutôt que par le seul résultat sportif et inciterait les clubs à investir dans la scolarité et l'accompagnement éducatif. Il permettrait également à la France de promouvoir son modèle de formation à l'international comme un véritable **export pédagogique**, en lien avec l'INSEP et France Sport Expertise.

Proposition 2 : Conditionner la licence professionnelle à l'existence d'un centre de formation agréé

En s'inspirant directement du modèle allemand, le code du sport devrait être modifié pour conditionner la délivrance de la licence de club professionnel (L1 et L2) à la possession, ou au co-financement, d'un centre de formation agréé par la FFF. Un club professionnel qui ne forme pas – ou ne co-investit pas dans la formation d'un club partenaire clairement identifié – ne peut pas se revendiquer du projet sportif national. Ce dispositif mettrait fin au parasitisme de clubs qui bénéficient du système de formation sans y contribuer et renforcerait la base de la filière. Un calendrier de mise en conformité progressif sur trois saisons permettrait une transition sans rupture.

Proposition 3 : Renforcer la protection des mineurs face aux agents et aux clubs étrangers

Abaisser le seuil d'encadrement des interventions des agents auprès des mineurs : tout mandat de représentation signé avec un joueur de moins de 16 ans devrait être soumis à l'approbation de la FFF, notifié aux parents avec un délai de réflexion de 30 jours et déposé au Registre national des agents sportifs. La France devrait par ailleurs plaider au niveau de l'UEFA pour une

extension et une harmonisation des règles FIFA sur les transferts de mineurs à l'échelle du marché européen. Enfin, une cellule « Protection des parcours » de l'ANS, dotée d'une petite équipe dédiée, aurait pour mission de repérer les situations de vulnérabilité dans les centres de formation et de garantir l'effectivité du double projet scolaire.

B. CREER LES CONDITIONS D'UNE LIGUE 1 ATTRACTIVE

La compétitivité de la Ligue 1 ne se reconstruira pas par un seul levier. Elle suppose une action simultanée sur la gouvernance, les revenus, la fiscalité et la marque internationale.

Proposition 4 : Adopter sans délai la loi Lafon-Savin et accélérer la réforme de la LFP

La proposition de loi relative à l'organisation, la gestion et le financement du sport professionnel, adoptée au Sénat le 10 juin 2025 à la quasi-unanimité, doit être examinée puis votée par l'Assemblée nationale sans nouveau retard. Restée à l'agenda depuis juin 2025 malgré les alertes répétées de ses coauteurs dans la presse au printemps 2026, elle n'a finalement été inscrite à l'ordre du jour de la commission des affaires culturelles que les 20 et 21 mai 2026. Le think tank Le Millénaire appelle à son adoption avant la fin de la session parlementaire de juin 2026. Ce texte constitue une réforme structurelle urgente : gouvernance professionnelle de la LFP, contrôle par la Cour des comptes, encadrement de la redistribution des droits TV, plafonnement des rémunérations des dirigeants, lutte contre le piratage en temps réel. Il forme le socle législatif sans lequel aucune des autres propositions ne pourra produire d'effets durables.

Proposition 5 : Créer un dispositif fiscal « Ligue 1 Attractivité » pour les joueurs étrangers de haut niveau

En s'inspirant de la loi Beckham espagnole, dont la fin en 2025 crée une opportunité historique pour la France, il s'agirait de mettre en place un régime fiscal temporaire permettant aux sportifs professionnels étrangers (non-résidents fiscaux en France au cours des cinq années précédentes) rejoignant un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 de bénéficier d'un taux d'imposition forfaitaire de 30% sur leurs revenus sportifs perçus en France, pour une durée maximale de cinq ans. Ce dispositif, ciblé et limité dans le temps, serait encadré par un plafond de rémunération brute éligible et

soumis à une évaluation annuelle de son impact budgétaire et sportif. L'objectif n'est pas de concurrencer la Premier League sur les salaires – objectif inatteignable à court terme – mais de rendre la Ligue 1 nettement plus attractive que les championnats de taille comparable (Serie A, Bundesliga) en offrant un avantage fiscal net significatif au joueur.

Proposition 6 : Lancer un plan de marque internationale « Ligue 1 – Made in France »

Doter la nouvelle structure gestionnaire de la Ligue 1 (société des clubs issue de la réforme) d'un budget dédié de 30 millions d'euros sur trois ans pour déployer une véritable stratégie de marque internationale : production de contenus bilingues (français/anglais), diffusion sur les grandes plateformes mondiales (YouTube, TikTok, services OTT), partenariats avec des médias sportifs étrangers ciblés (États-Unis, Afrique, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est), et programme « ambassadeurs » mobilisant les joueurs français évoluant à l'étranger. Ce plan s'appuierait sur le réseau diplomatique français et sur Business France, en capitalisant sur l'expérience réussie des JO de Paris 2024 en matière de communication internationale. L'objectif est double : **doubler l'audience internationale de la Ligue 1 en quatre ans** et augmenter d'au moins 30% ses revenus commerciaux hors droits TV.

C. LE FOOTBALL AU SERVICE DU RAYONNEMENT ET DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE

La politique sportive nationale ne peut pas être la somme de mesures sectorielles sans vision d'ensemble. Dans une tradition gaulliste, la grandeur nationale passe par l'excellence collective, y compris dans le sport.

Proposition 7 : Créer un label « Académie d'Excellence France » et exporter la formation

Instituer un label national, attribué par la DTN et la FFF, distinguant les meilleurs centres de formation selon des critères exigeants : qualité pédagogique, effectivité du double projet scolaire-sportif, diversité sociale et géographique, capacité d'innovation et rayonnement international. Les

académies labellisées seraient autorisées à conclure des partenariats officiels avec des clubs étrangers pour accueillir et former des joueurs venus du monde entier, générant ainsi des revenus propres et un réseau d'influence. Le PSG et l'OL disposent déjà de partenariats structurés avec des clubs américains ou asiatiques ; il s'agit de transformer ces initiatives éparses en un véritable **réseau France** assumé comme tel.

Modèle de référence : Ajax Coaching Academy

L'Ajax a fait de son centre de formation une institution mondiale, via sa philosophie TIPS, des franchises pédagogiques et des partenariats en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, qui lui assurent des revenus dédiés, un maillage de scouting et un renforcement continu de sa marque. Avec plusieurs clubs classés parmi les meilleures académies du monde, la France dispose de l'écosystème pour bâtir, sous égide nationale, un dispositif comparable : un label d'excellence qui fasse de la formation française un produit d'exportation à part entière.

Proposition 8 : Lancer un plan national « Football de quartier – Cohésion territoriale »

En s'appuyant sur le plan QPV Sport 2025-2026 (2,5 M€) et sur le programme « Projets sportifs fédéraux » de l'ANS-FFF (923 clubs aidés, 1 648 actions soutenues en 2025), il s'agirait de doter le football de quartier d'un plan triennal de 15 millions d'euros par an, financé conjointement par l'ANS, les ministères des Sports et de la Ville et les collectivités partenaires. Ce plan financerait : la création d'un poste d'éducateur sportif qualifié (BPJEPS ou BEFF) par club de QPV bénéficiaire (objectif : 500 postes sur trois ans), la rénovation de 200 terrains de football en QPV avec éclairage pour garantir l'accès nocturne aux femmes et aux jeunes, la mise en place d'un « parcours détection-citoyenne » permettant aux meilleurs éléments des clubs de QPV d'intégrer les pôles Espoirs régionaux sans passer uniquement par les circuits classiques des centres de formation, ainsi que la prise en charge intégrale des licences pour les enfants de 6 à 16 ans en QPV. Ce plan s'inscrit dans une vision gaulliste qui fait de la cohésion territoriale une condition de

la grandeur nationale : un pays qui laisse ses quartiers en marge de l'excellence sportive se prive d'une part de son potentiel humain et athlétique.

Proposition 9 : Positionner la France comme leader mondial de la pédagogie footballistique

Créer, sous l'égide de l'INSEP et de la FFF, un « Institut français de la formation footballistique » (IFFM), centre d'expertise et d'export pédagogique à vocation internationale. Cet institut accueillerait des délégations étrangères souhaitant s'inspirer du modèle français, formerait des formateurs étrangers, concevrait des programmes de coopération sportive avec les fédérations partenaires de la diplomatie française (Afrique, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est) et publierait chaque année un « Rapport mondial sur la formation footballistique ». Il s'appuierait sur le réseau de France Sport Expertise et sur les dispositifs de coopération du MEAE, en capitalisant sur la visibilité acquise après Paris 2024. L'objectif est de faire de la pédagogie footballistique française un bien exportable, générateur d'influence et de revenus, au même titre que la gastronomie ou l'architecture.

D. RESTAURER L'ORDRE REPUBLICAIN DANS LE FOOTBALL AMATEUR

En janvier 2023, le Service central du renseignement territorial (SCRT) a produit une note interne présentant le sport amateur comme un vecteur possible de communautarisme et de radicalité. Ce document, qui a irrigué les travaux parlementaires ultérieurs, détaille une série de dérives islamistes constatées dans des clubs de sport amateur : prières collectives sur la pelouse d'un stade de football, déroulement de tapis cultuels, incitation au port du hijab, identification de sportifs suivis par les services de renseignement pour salafisme avéré. Ces phénomènes se concentrent particulièrement dans certains clubs de football et dans les sports de combat, implantés dans des quartiers déjà fortement touchés par le communautarisme.

Le phénomène a été mis en lumière de façon spectaculaire par l'affaire du Sète Olympique Football Club. Le 14 février 2024, le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch, a retiré l'agrément du club pour « pratiques communautaires » : refus délibéré de développer la pratique féminine du football, utilisation d'un logo arborant le croissant et l'étoile islamiques sur les maillots. Le 16 mai 2024, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la requête en référé du club tendant à suspendre cet arrêté, confirmant que les motifs invoqués par le préfet étaient juridiquement fondés. Dans le même temps, le maire de Sète, François Commeinhes, a refusé de verser la subvention municipale 2024 et mis fin à la mise à disposition des équipements sportifs au club.

Le cas de Sète n'est pas isolé. En mars 2025, une mission flash de l'Assemblée nationale sur les dérives communautaristes et islamistes dans le sport – conduite par les députées Caroline Yadan et Frédérique Meunier a conclu que « les clubs deviennent des lieux de conquête ». La mission documente des comportements « en rupture avec le pacte républicain » : refus de serrer la main à un arbitre, refus de saluer l'adversaire, demandes de vestiaires séparés pour les joueurs musulmans, adaptation officieuse du calendrier aux fêtes religieuses, prosélytisme sur les réseaux sociaux. Elle appelle à un renforcement de la législation face à un cadre juridique jugé « flou et hétérogène selon les fédérations ».

En mai 2026, le préfet des Hauts-de-Seine a ordonné la fermeture de l'association sportive « Les Héros » à Villeneuve-la-Garenne, soupçonnée de séparatisme islamiste. L'arrêté relève notamment l'organisation de séances de musculation réservées exclusivement aux femmes portant le voile, avec privatisation récurrente d'une salle municipale et d'une piscine selon le même principe de non-mixité. Il a été pris en application des pouvoirs renforcés conférés aux préfets par la loi confortant le respect des principes de la République (2021). Ces trois séries de faits montrent que le séparatisme sportif n'est pas une abstraction : il est documenté, localisé et en expansion.

Parallèlement, la violence dans le football amateur a atteint en 2024-2025 un seuil inédit, avec près de 12 000 actes recensés sur l'ensemble des matchs de la saison, soit environ 230 incidents chaque week-end. Ce chiffre, issu de l'Observatoire des comportements de la FFF, est lui-même probablement sous-estimé : plusieurs responsables de districts reconnaissent que « certains n'entrent pas tous les chiffres afin de minimiser ce qu'il se passe sur leur territoire ». Les auteurs de violences se répartissent ainsi : 33,3% sont des supporters (souvent des parents), 31,8% des joueurs, 20,8% des entraîneurs et 14,1% des dirigeants.

Les parents occupent une place centrale dans cette dynamique. Animés par le désir de voir leur enfant réussir, certains étant convaincus que leur fils est « le futur Messi », ils exercent sur les arbitres, les éducateurs et les adversaires une pression qui dégénère fréquemment en violence verbale, puis physique. Le 8 février 2025, à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), un joueur de football amateur a ainsi été agressé au couteau par une bande de jeunes ayant envahi le terrain en plein match. À Aix-les-Bains (Savoie), en mai 2026, le club a refusé d'aligner ses équipes de jeunes le week-end des 24 et 25 mai après que deux parents ont menacé des éducateurs en raison d'une non-convocation, un geste fort qui a alerté tout le milieu du football amateur.

Proposition 10 : Rendre obligatoire une section féminine dans tout club agréé de football

Tout club sportif bénéficiant d'un agrément de l'État et/ou d'un financement public (subvention, mise à disposition d'équipements) devra disposer d'une section féminine active, comprenant au minimum une équipe engagée en compétition officielle, dans un délai maximum de trois ans. L'absence délibérée de section féminine, premier critère ayant fondé la sanction contre Sète Olympique FC en 2024, deviendrait un motif suffisant et automatique de retrait d'agrément, sans qu'il soit nécessaire de démontrer une intention séparatiste. Cette mesure transformerait un signal d'alerte ponctuel en obligation de droit commun inscrite dans le Code du sport.

Proposition 11 : Créer une « charte républicaine du club » avec vérification annuelle préfectorale

Tout club affilié à la FFF et bénéficiant de financements publics souscrira une « charte républicaine du club » comprenant notamment : principe de laïcité et de neutralité religieuse dans les activités et communications, obligation de mixité dans toutes les catégories d'âge, interdiction des signes religieux ostentatoires sur les équipements officiels, interdiction des prières organisées sur les installations sportives, obligation de respecter un calendrier non confessionnel. Le respect de cette charte serait vérifié chaque année par les services préfectoraux compétents (SDJES) ; le non-respect entraînerait la suspension automatique des subventions, puis, en cas de récidive, le retrait de l'agrément. La mission flash de l'Assemblée nationale (mars 2025) appelait précisément à un cadre plus contraignant et plus homogène entre fédérations.

Cadre législatif existant à renforcer

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dote les préfets de pouvoirs de fermeture des associations (article L. 212-1 du Code de la sécurité intérieure). Elle s'applique aux associations, mais pas automatiquement aux clubs sportifs affiliés à une fédération dans le cadre du Code du sport. Une modification de ce dernier (notamment de l'article R.121-5) pour faire explicitement du séparatisme un motif de retrait d'agrément renforcerait la sécurité juridique des décisions préfectorales, aujourd'hui souvent fondées sur la notion plus floue « d'atteinte à la moralité publique ».

Proposition 12 : Former éducateurs et dirigeants à la détection du prosélytisme et au signalement

Intégrer dans les formations obligatoires d'éducateur de football (BF1, BF2, BMF) un module « Laïcité et neutralité dans le sport » d'au moins quatre heures, pris en charge dans le plan de formation FFF/IEFF. Ce module traiterait : l'identification des signes de dérive communautaire, la procédure de signalement auprès du district et du SDJES, ainsi que la posture

pédagogique à adopter face aux demandes de nature religieuse (calendrier, vestiaires, équipements). Les dirigeants de clubs (présidents, secrétaires) bénéficieraient d'un module e-learning équivalent. Le SCRT (2023) comme la mission flash de l'Assemblée nationale (2025) soulignent que les éducateurs sont souvent les premiers à observer ces dérives – et les plus démunis, faute de formation et de cadre clair.

Proposition 13 : Instaurer un « permis parent » obligatoire à l'inscription dans tous les clubs de jeunes

Tout parent dont l'enfant est inscrit dans une équipe de jeunes (U8 à U18) devra signer, en début de saison, un « contrat parental » conditionnant sa présence sur les terrains d'entraînement et de match. Ce contrat définira notamment : des distances de sécurité obligatoires (zone spectateurs clairement séparée des zones de jeu et d'échauffement), l'interdiction stricte de toute intervention verbale envers arbitres et éducateurs, l'interdiction de commentaires dénigrants sur les joueurs adverses devant les enfants, ainsi qu'une clause de bannissement immédiat de toute installation sportive en cas de violation constatée par l'éducateur ou l'arbitre, avec effet immédiat pour la journée du match. La FFF prévoit déjà une charte des parents-accompagnateurs pour 2026-2027 ; cette proposition va plus loin en donnant à ce document une valeur contractuelle assortie de conséquences juridiques claires.

Proposition 14 : Généraliser les caméras pour les arbitres amateurs et durcir les sanctions contre les parents

Généraliser le port de caméras nomades par les arbitres amateurs dans toutes les compétitions de jeunes (U10 à U18) d'ici la saison 2027-2028, en s'appuyant sur les résultats déjà observés dans les districts pilotes en 2025-2026. Ce dispositif est inscrit dans le plan fédéral et doit sortir du stade expérimental. En complément, créer un registre national de bannissement des parents condamnés pour violences sur terrain sportif, opposable à tous les clubs et districts : un parent inscrit au registre serait interdit d'accès à toute installation sportive relevant de la FFF pendant une durée de trois à

cinq ans, cette sanction étant vérifiable par les clubs au moment de l'inscription d'un enfant. Ce registre reprendrait la logique des *Football Banning Orders* anglais, qui ont montré leur efficacité dissuasive.

Le plan FFF 2025 prévoit déjà plusieurs outils : caméras pour arbitres en test, carton blanc, capitaine seul autorisé à dialoguer avec l'arbitre, cellule nationale de soutien psychologique, constitution systématique de la FFF comme partie civile en cas de violences graves, barème disciplinaire durci en décembre 2025 (suspensions fermes jusqu'à 16 ans pour violences avec ITT sur arbitre). En Angleterre, les *Football Banning Orders* interdisent de stade, pour deux à dix ans, toute personne condamnée ou sanctionnée pour violence dans une enceinte sportive, via un système numérique centralisé vérifiable aux entrées. La proposition 14 vise à adapter cette logique au contexte français.

Proposition 15 : Créer des « zones parents » encadrées et codifier le huis clos éducatif comme droit du club

Imposer, dans les règlements fédéraux de toutes les compétitions de jeunes (U8 à U18), la création d'une zone parents distincte, matérialisée (ligne, barrière, panneau), à une distance minimale de dix mètres du terrain. L'éducateur responsable d'équipe disposerait d'un droit explicite de décréter le huis clos total pour un entraînement ou une rencontre, sans avoir à justifier sa décision devant les parents. Cette mesure vise à protéger les éducateurs bénévoles, aujourd'hui soumis à une pression constante de certains parents et dépourvus d'outils réglementaires pour s'en prémunir. Elle s'appuie sur des pratiques déjà mises en œuvre : huis clos des entraînements à Villejuif, retrait des équipes à Aix-les-Bains – qu'il s'agit de transformer en droit fédéral codifié.

V. CONCLUSION

Le football français ne souffre pas d'un manque de talents ; il souffre d'un défaut d'organisation, de projection et de volonté. Première nation formatrice du monde, la France continue de produire des joueurs d'exception, mais elle ne transforme ni assez cette richesse en puissance économique, ni suffisamment ce capital humain en instrument de rayonnement national. Ce décalage entre excellence sportive et faiblesse stratégique constitue aujourd'hui le cœur du problème.

La réponse ne peut être partielle. Elle suppose une politique cohérente, articulant souveraineté formative, attractivité économique, rayonnement international et réaffirmation des principes républicains dans la pratique sportive. Autrement dit, il ne s'agit plus seulement de mieux gérer le football français, mais de lui assigner une ambition claire : faire de la France non plus un simple vivier pour les autres, mais une véritable puissance footballistique à part entière.

Dans une perspective gaulliste, le football n'est pas un sujet secondaire. Il est à la fois un fait social total, un levier d'intégration, un secteur économique, un outil de prestige et un vecteur d'influence. C'est pourquoi il appelle une doctrine d'ensemble, fondée sur des choix assumés, des institutions solides et une vision de long terme. La France a les joueurs, les clubs, les territoires et l'histoire.

N°	Mesure	Axe	Objet principal
1	Label national de l'excellence formative (NEF)	Souveraineté formative	Distinguer les meilleurs centres de formation et les soutenir prioritairement
2	Licence pro conditionnée à un centre de formation agréé	Souveraineté formative	Obliger tout club pro à former ou co-former pour participer aux championnats
3	Protection renforcée des mineurs face aux agents et clubs étrangers	Souveraineté formative	Encadrer les mandats, harmoniser les règles FIFA/UEFA, cellule « protection des parcours »
4	Adoption rapide de la loi Lafon-Savin	Attractivité / gouvernance	Réformer la LFP, encadrer redistribution et gouvernance, lutter contre le piratage
5	Dispositif fiscal « Ligue 1 Attractivité »	Attractivité / fiscalité	Régime temporaire pour joueurs étrangers de haut niveau
6	Plan de marque « Ligue 1 – Made in France »	Attractivité / marque	Budget de communication internationale, contenus digitaux, ambassadeurs
7	Label « Académie d'Excellence France »	Rayonnement / formation	Réseau d'académies labellisées tourné vers l'export pédagogique
8	Plan national « Football de quartier – Cohésion territoriale »	Cohésion territoriale	Educateurs qualifiés, terrains rénovés, licences prises en charge en QPV
9	Institut français de la formation footballistique (IFFM)	Rayonnement / soft power	Centre d'expertise et d'export pédagogique sous égide INSEP-FFF
10	Section féminine obligatoire dans tout club agréé	Ordre républicain	Condition d'agrément, généralisation de la pratique féminine
11	Charte républicaine du club + contrôle annuel	Ordre républicain	Laïcité, mixité, neutralité, contrôles SDJES et sanctions graduées

N°	Mesure	Axe	Objet principal
12	Module « Laïcité et neutralité » dans les formations	Ordre républicain	Former éducateurs et dirigeants au repérage et au signalement
13	« Permis parent » / contrat parental obligatoire	Parents / violence	Conditionner l'accès aux terrains, prévoir bannissement immédiat
14	Caméras arbitres + registre national de bannissement	Parents / violence	Sécuriser les arbitres, interdire d'installations les parents violents
15	Zones parents matérialisées + huis clos éducatif	Parents / violence	Donner un droit explicite de huis clos aux clubs, sécuriser les éducateurs

Par **Clément Perrin**, Directeur des Etudes du Millénaire,

Crédit photo : [Zinedine Zidane by Tasnim 01](#), de Hadi Abyar, via Wikimedia Commons, sous licence CC BY 4.0



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*